



Garde alternée remise en cause à la rentrée scolaire

Par **carole78**, le **08/07/2016** à **14:12**

bonjour,

Je suis actuellement en garde alternée avec le père de mes enfants mais il doit déménager pendant les vacances ce qui mettra fin à la garde alternée vu la distance.

les enfants m'ont dit leur envie d'aller vivre avec lui mais ils l'avaient déjà dit au mois de novembre l'année dernière et quand ils sont arrivés devant le juge ils voulaient rester en garde alternée.

De plus mon ex mari a inscrit sans mon accord mon fils qui doit rentrer au lycée à la rentrée (dans un public et un lycée privé) mais mon fils plus jeune est encore inscrit au collège à côté de chez moi.

Mon ex mari s'est déjà fait taper sur les doigts au mois de décembre car il avait emmené les enfants à l'étranger sans me prévenir par la juge qui lui avait dit qu'il pouvait perdre son autorité parentale.

Je ne sais pas comment faire pour la garde car je sais que mes enfants sont manipulés et que mon ex cumule des bourdes. Il me propose de régler ça à l'amiable car il n'a pas fait de demande auprès du tribunal. Dois-je continuer la garde alternée coûte que coûte à la rentrée tant que nous ne serons pas passés devant le juge ou me plier à la demande des enfants bien que leur père fasse n'importe quoi?

Par **Visiteur**, le **08/07/2016** à **22:18**

Bonsoir,

C'est toujours l'intérêt et le bien-être des enfants qui doivent préoccuper les parents. L'accord

amiable est préférable et laisse moins de trace chez eux, qui en général, rêvent de voir leurs parents aimés. rester en bons termes.